

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20240521-2024-058-DE Date de télétransmission : 21/05/2024 Date de réception préfecture : 21/05/2024

2 1 MAI 2024 PUBLIE LE N°2024-058

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **SEANCE DU 15 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, quinze mai vingt heures trente- minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mardi sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de subvention à l'État dans le cadre de la DGD bibliothèque pour le déploiement d'une solution d'automatisation des prêts et retour de type RFID pour son réseau de médiathèques

Rapporteur: M. LATRONCHE

<u>Direction</u>: Direction générale adjointe

Service: Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipaux

Absent(e)s et/ou excusé(e)s : M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. DUBUS

Nombre de membres en exercice: 49 Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 3 Nombre de votant(e)s: 40

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20240521-2024-058-DE Date de télétransmission : 21/05/2024 Date de réception préfecture : 21/05/2024

Direction des affaires culturelles Service de la lecture publique Séance du conseil municipal du 15 mai 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2121-29

Vu l'avis de la 6ème commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 6 mai 2024 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 7 mai 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Il est opportun aujourd'hui dans le cadre de la modernisation du réseau de lecture publique de déployer des 2024 des automates de prêt retour RFID.

La dépense globale est estimée à 163 349 € TTC d'investissement sur 2 ans (136 124 € HT)

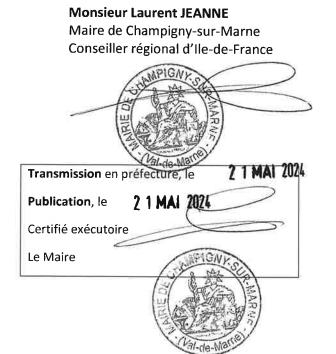
En 2024 l'investissement représentera 99 405 € inscrit au budget.

La DRAC finance ce type d'opérations dans le cadre de la DGD Bibliothèques.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE de solliciter une subvention de l'État au titre de la DGD bibliothèques pour l'équipement de son réseau de médiathèques en puces et automates RFID.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.



Le secrétaire de séance Monsieur Philippe DUBUS Conseiller municipal